

L'agglo et les énergies renouvelables

Mise à jour le 11 septembre
2020

L'agglomération souhaite être exemplaire sur son propre patrimoine. Dans ce cadre, elle a réalisé le diagnostic énergétique de tous ses bâtiments et équipements pour mieux connaître les consommations d'énergie, les réduire et intégrer des énergies renouvelables. Des travaux ont ainsi été effectués, par exemple à Aquabaie, à la Maison de la Baie et à l'Hippodrome.

≡ Une centrale photovoltaïque à l'Hippodrome

L'Agglomération a fait installer une centrale photovoltaïque de **850 m²** sur la toiture de l'hippodrome. L'entreprise Quénéa a été retenue et a signé une convention avec Saint-Brieuc Agglomération en début d'année 2013 pour louer la toiture et réaliser les investissements. Les panneaux ont été installés fin 2013. La **production attendue** est de plus de **100 000 Kwh/an**.

≡ Une chaufferie bois sur le quartier de Brézillet

La chaufferie bois de l'Agglo, créée en 2014 et gérée en régie, chauffe plusieurs bâtiments publics du quartier de Brézillet : la piscine Aquabaie, le Palais des Congrès et des Expositions, la Salle Hermione, la Salle Stéredenn et la Maison Départementale des Sports. Les **caractéristiques** de l'équipement :

- 2 chaudières bois de 750 kW chacune et 2 chaudières gaz naturel de 1500 kW chacune
- Modèle de chaudière bois de nouvelles générations de la société Compte R, sortie des ateliers en décembre 2012 (chaîne de montage spécifique) et construite en Auvergne
- 850 mètres linéaires de réseau de chaleur
- 2 100 à 3 000 tonnes de bois consommées par an
- Un système de filtration des poussières 3 fois plus performant (30 mg/Nm³) que la réglementation en vigueur, soit 4 fois plus propre que les poêles à bois de nouvelles générations des particuliers.

Jusqu'à 60 % d'aides à la production d'énergies renouvelables

Bois énergie, solaire thermique, géothermie de surface, récupération de la chaleur fatale... il existe plusieurs types de production de chaleur renouvelable. Lancé par l'Ademe, le fond chaleur s'adresse aux **entreprises, associations ou institutions** qui souhaitent passer aux énergies renouvelables.

Une **aide jusqu'à 60 % de l'investissement est mobilisable** auprès de l'agglomération **jusqu'en octobre 2022**. Bénéficiez également d'un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour votre projet de production de chaleur renouvelable.



Pourquoi passer aux énergies renouvelables thermiques ?

- Maîtrisez vos charges d'exploitation ;
- Devenez producteur d'énergie ;
- Agissez en faveur de l'environnement en faisant le choix d'une énergie renouvelable et propre ;
- Améliorez le confort de votre établissement ;
- Favorisez l'emploi et l'investissement à l'échelle locale de votre territoire.

Le saviez-vous : *Véritable enjeu de la transition écologique, la production de chaleur à partir d'énergie renouvelable ne couvre aujourd'hui que 20% des besoins actuels, alors que nous devons atteindre 38% à l'horizon 2030 (source : Ademe).*



Contact : Mathilde OGIER, chargée de mission,
energie@sbaa.fr

